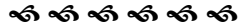


**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**

**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**



**EXTRAIT N° 2020.00202 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Nombre de membres :**

↔ en exercice : 16  
↔ présents : 16  
↔ représentés : 0

**Date de convocation :**

Mercredi 4 Novembre 2020

**Secrétaire de séance :**

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaiant présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE

**DONGES :** M. François CHENEAU

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET

**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART

**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie-Anne HALGAND

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND

**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT

**Commission :** Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet :** Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation économique et de services « ZAC Océanis » à Saint-Nazaire - SEM SONADEV - Approbation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

**Commission** : Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet** : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation économique et de services « ZAC Océanis » à Saint-Nazaire - SEM SONADEV - Approbation

**Catherine LUNGART, Vice-présidente,**

Expose,

Par délibération du 25 mai 2004, la CARENE s'est substituée à la Commune de Saint Nazaire, confiant à la SEM SONADEV par traité de concession l'opération d'aménagement à vocation économique et de services « ZAC Océanis » à Saint-Nazaire, sur une superficie de 36 ha. Par délibération du 18 décembre 2014, la concession a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Conseil d'Administration de la SEM SONADEV du 13 mai 2020 a arrêté le compte rendu d'activités de l'année 2019 d'où il ressort que :

- Les dépenses réalisées durant l'exercice 2019 s'élèvent à 41 K€ HT et correspondent à de petits travaux d'entretien, d'espaces verts et frais divers. La totalité des terrains est maîtrisée. L'opération est réalisée à 97 % (16 562 K€ HT).
- Les recettes sont réalisées à 93 % fin 2019 (18 028 K€ HT). 128 K€ de cessions ont été constatés en 2019. La participation de 6 456 K€ a été versée sur les années antérieures.

Le bilan prévisionnel est stable à 17 084 K€ HT (+5 K€), comme la participation du concédant, qui a été versée les années antérieures (6 456 K€).

L'exercice 2020 prévoit peu de dépenses (98 K€ HT), pour réaliser quelques frais d'études et petits travaux d'extraction racinaire. Les recettes devraient être de 288 K€ (vente résidence EHPAD).

L'avance de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 790 K€ (tirages et remboursements effectués). Compte tenu de la trésorerie, aucune demande n'est attendue pour l'avenir. Pour mémoire, l'excédent de trésorerie 2012 avait permis la mise en œuvre d'une avance inter-opérations de 1.4 M€ avec la ZAC entrée nord.

Au final, à la clôture de l'opération, le résultat d'exploitation de 2 290 K€ pourra être reversé à la CARENE, une fois remboursées les avances inter-opérations (1,4 M€).

La concession continue de porter les études liées au projet de bâtiment tertiaire jusqu'à ce que la pré commercialisation de ce programme soit effective. La concession sera prorogée courant 2020.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par la SEM SONADEV en mai 2020;
- approuve les cessions et acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles figurent en annexe au compte rendu de concession.

Le Président,  
David SAMZUN

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE  
LE :

ET AFFICHAGE  
LE :  
P/Le Président de la CARENE  
Et par délégation Sandrine FABLET,  
Responsable des Affaires Générales